

# Formation des membres élu(e)s en santé-sécurité

Formation réglementaire – Art. L2315-18 du code du Travail

## Objectifs pédagogiques :

- Connaître le rôle, les missions et modalités du mandat d'élu-e CSE
- Initier les représentants-es du personnel aux enjeux et aux attributions en matière de santé et sécurité au travail afin de faire respecter la prévention des risques professionnels.
- Découvrir la réglementation en vigueur en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- Comprendre les liens entre travail et santé en intégrant une approche d'analyse adaptée Homme/Femme

## Méthode pédagogique :

- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques et de mises en situation
- Participation interactive des participants
- Projection du cours et visualisation de vidéos
- Support de cours + accès « espace abonné » Internet

## Programme :

### Connaître et comprendre

- Fonctionnement et moyens du CSE/CSSCT
- Les missions du CSE Information, consultation, Inspection, enquête, relation employeur ...
- Les acteurs de la santé-sécurité au travail
- Comprendre les RPS et la pénibilité au travail
- Les situations de crises

### Savoir et mettre en pratique

#### Mission d'inspection

- Analyser les risques professionnels : processus d'apparition d'un dommage
- Comprendre et Analyser les situations de travail

#### Mission d'enquête

- Savoir rechercher, lire et analyser les informations
- Collaborer avec les acteurs de la santé au travail
- Maîtriser l'analyse d'un accident du travail et d'une maladie professionnelle : l'arbre des causes

## Conditions :

- Durée : 5 jours soit 35 heures
- Formation en intra
- Délai d'accès à la formation : 3 semaines
- Tarif : nous consulter

## Public concerné\*

- Membres du CSE
- Membres des CSSCT

## Prérequis :

Les participants doivent :

- avoir été désigné « référent sécurité et santé au travail » par son employeur
- avoir pris connaissance de la politique interne de prévention des risques professionnels

## Intervenant :

Intervenant : Habilité IPRP\* - Formateur titulaire de la certification de « Formateur de Référents Santé, Sécurité & Condition de travail »

## Evaluation des acquis :

- Auto-diagnostic avant la formation
- Evaluation en cours de formation par des travaux pratiques et ateliers
- Quizz d'évaluation permettant de synthétiser les éléments retenus

## Evaluation de la formation :

- A la fin de la formation : QCM de satisfaction
- Suivi à 3 mois : questionnaire d'évolution et de mise en application, et résultats commentés

## Validation de la formation :

- Attestation de fin de formation

## Le + de la formation

- + Apprentissage adapté en vue de l'acquisition progressive des missions
- + Mise en situation et interaction en entreprise

06.24.47.62.66  
www.intermedoffice.fr



Cabinet Conseil & Formations aux Entreprises  
Sécurité, Santé et Conditions de Travail

\*Accessibilité/PSH : Consultation auprès de l'entreprise sur les salariés à former et plus précisément des PSH (Personnes en Situation de Handicap) en tenant compte des conditions internes à l'entreprise (accès salle de formation, adaptation des moyens de la formation...)